

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 05 avril 2018 (47ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

9

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mme Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. et Mmes Christelle SCALEGNO-MULLER, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Aurore GUILBAUD et Jean-Marc VERGNE, excusés ; M. Patrick HAGER, non excusé.

DATE DE CONVOCATION : 27 mars 2018

POINT 1 - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

A) Commune

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

Dépenses totales	348 600.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	56 300.00 €

Recettes totales	348 600.00 €
------------------	--------------

B - Section d'investissement

Dépenses totales	1 242 500.00 €
------------------	----------------

Recettes totales	1 242 500.00 €
dont excédent d'investissement reporté (art 001)	444 374.28 €
dont affectation (art 1068)	258 418.87 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	56 300.00 €

B) Eau et Assainissement

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2018 du service eau et assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section d'exploitation

Dépenses totales	120 000.00 €
Recettes totales	120 000.00 €

B - Section d'investissement

Dépenses totales	241 100.00 €
Recettes totales	241 100.00 €
dont excédent d'investissement reporté (art 001)	115 587.46 €
dont affectation (art 1068)	31 181.66 €

C) Lotissement du Château d'Eau 2

Le maire soumet au conseil municipal le budget 2018 du lotissement du Château d'Eau 2. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	110 824.95 €
Recettes totales	110 824.95 €
dont excédent de fonctionnement reporté (art 002)	80 824.95 €

D) Lotissement Pehl

Le maire soumet au conseil municipal le budget 2018 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	287 571.21 €
dont déficit de fonctionnement reporté (art 002)	65 785.63 €

Recettes totales	287 571.21 €
------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses totales	65 785.58 €
------------------	-------------

Recettes totales	65 785.58 €
------------------	-------------

POINT 2 - TAUX DES TAXES

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

POINT 3 - ACHAT BATIMENT AGENCE DU CREDIT MUTUEL

Dans le cadre de la création de la maison pluridisciplinaire, le Maire propose l'achat du bâtiment de l'agence bancaire du Crédit Mutuel au prix de 80 000.00 € net vendeur, hors frais notariés à la charge de la commune. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et charge le Maire de signer la promesse de vente et tous les documents relatifs à cet achat.

POINT 4 - CREATION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le projet de création de maison de santé pluridisciplinaire consiste en la réhabilitation de l'ancienne agence bancaire en local de kinésithérapeute et infirmiers.

Des travaux d'adaptation et de mise aux normes seront nécessaires :

- création de pièces supplémentaires ;
- requalification des revêtements de murs et sols ;
- installation d'un nouveau système de chauffage ;
- mise aux normes PMR ;
- ajout de points d'eau ;
- mise aux normes NF15-100 pour l'électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de la Maison de Santé et charge le Maire de faire les demandes nécessaires.

Le Maire propose de faire la demande de subvention suivante :

Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement local 2018 dans le cadre du « Contrat de ruralité » et plan de financement :

- Achat bâtiment :	80 000.00 € HT
- Montant estimatif des travaux :	100 300.00 € HT
Total :	180 300.00 € HT
Subvention D.E.T.R. :	35 200.00 €
Fonds de concours CASC :	28 600.00 €
Subvention « Contrat de ruralité » :	36 060.00 €

Part communale :	80 440.00 €

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et charge le Maire de faire les demandes de subventions.

POINT 5 - ASSURANCE BATIMENTS COMMUNAUX ET MULTIRISQUES

M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé des bâtiments, propose de faire établir un nouveau contrat d'assurance ou avenant pour les bâtiments suivants : extension du foyer, atelier municipal et bâtiment Maison de santé (à partir de l'acquisition). La proposition de la CIADE a

été retenue pour l'assurance Multirisques des biens, des responsabilités et de la protection juridique. Le Conseil Municipal sera informé de l'évolution de ce dossier de consultation.

POINT 6 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de M. Patrick ALLARD, Adjoint chargé de l'urbanisme, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente des biens cadastrés Section 2 n° 21 9, rue des Rossignols d'une contenance de 1212 m² et Section 2 n° 22 Village d'une contenance de 584 m².

POINT 7 - ACHAT MATERIEL

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint aux Travaux, le Conseil Municipal

- décide l'achat d'une nouvelle saleuse
Montant du devis des Ets Jean KLEIN : 3 000.00 € TTC
- décide l'achat d'une tronçonneuse thermique gamme Pro
Montant du devis des Ets Jean KLEIN : 700.00 € TTC.

POINT 8 - REMBOURSEMENT FACTURE D'EAU

Le Conseil Municipal,

.Vu un abonnement d'eau calculé à tort à M. Alan HAMANN pour le branchement au 6, rue de Rouhling,

- décide le dégrèvement de 154 m³ d'eau correspondant à une somme de 445.12 € concernant la facture n° 2017-102-714 du 16 novembre 2017.

POINT 9 - DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention de 50.00 € est attribuée à l'Amicale des Pêcheurs Blithariens pour l'organisation d'une journée de pêche gratuite prévue le 15 avril 2018 pour les enfants des écoles primaires.

POINT 10 - INFORMATIONS - DIVERS

Le Maire fait le point sur les différents chantiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 09/04/2018

Le Maire,


